

Jean-Baptiste La Croix de Chevière de Saint-Vallier

Né à Grenoble le 14 novembre 1653, Jean-Baptiste de La Croix était le fils de Jean de La Croix de Chevière de Saint-Vallier et de Marie de Sayve. Sa famille comptait parmi les meilleures du Dauphiné et comprenait des gentilshommes, des magistrats et des ambassadeurs.

Son arrière grand-père fut avocat, poète, président au parlement de Grenoble puis évêque de Grenoble après son veuvage. Son père se partagea entre diplomatie et magistrature. Il épousa Marie de Sayve, fille d'un magistrat de Dijon. Ils eurent 10 enfants dont 3 entrèrent en religion.

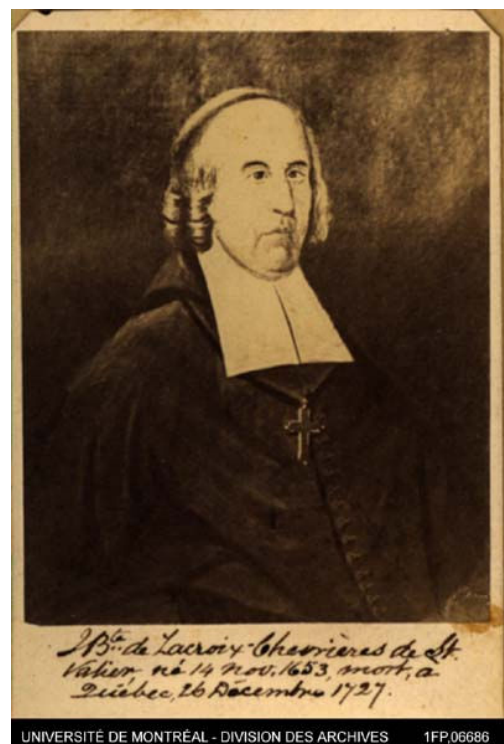
Sa famille possédait de nombreuses propriétés sur les bords du Rhône dont le château de Saint-Vallier qui avait appartenu jadis à Diane de Poitiers. C'est dans ce château que se déroula en partie la jeunesse de Jean-Baptiste de La Croix.

Il étudia ensuite chez les Jésuites à Grenoble, entra au séminaire de Saint-Sulpice de Paris et obtint, à 19 ans, une licence en Théologie. En 1676, avant même son ordination, il était nommé aumônier ordinaire du roi. Il ne fut ordonné prêtre qu'en 1681. À la Cour du Roi, il gardait la soutane et passait ses loisirs à visiter prisons, hôpitaux et paroisses de campagne. Il fonda un hôpital dans la petite ville de Saint-Vallier.

En 1684, Mgr de Laval évêque de Québec songeant à démissionner, il fut pressenti comme son successeur. À cette date, le diocèse de Québec est peut-être le plus difficile de tous : englobant Terre-Neuve, l'Acadie, la vallée du Saint-Laurent, la région des Grands Lacs et la vallée du Mississipi, il était pourtant à peine peuplé. Neuf diocésains sur 10 étaient Indiens et au milieu se trouvait une poignée de Français (environ 10 000). De plus, les ressources financières manquaient à l'église. Sa famille s'opposa en vain à son départ au Canada.

Avec le titre de grand vicaire, il commença par visiter son diocèse durant 18 mois. En 1688, le Pape ayant envoyé les bulles nécessaires, l'abbé de Saint-Vallier fut sacré évêque à Saint-Sulpice de Paris le 25 janvier. Le 31 juillet de la même année, il était de nouveau à Québec.

À la fin de l'été 1694, à la suite de nombreuses querelles internes et externes à l'Église, presque tout le diocèse, à savoir le Séminaire, le gouverneur de la Nouvelle-France, le gouverneur de Montréal, les officiers de troupes, les Récollets, les Jésuites, les sœurs de la congrégation de Notre-Dame, les sœurs de l'Hôtel-Dieu, étaient en rébellion contre l'autorité épiscopale. En 1697, Louis XIV tenta d'obtenir sa démission mais Mgr de Saint-Vallier



retourna dans son diocèse tout en promettant d'être sage.

Bientôt, il autorisa un nouvel établissement des Ursulines à Trois-Rivières et se réconcilia avec le Séminaire. Pourtant, une nouvelle querelle éclatait entre les Jésuites et le Séminaire au sujet des missions du haut Mississipi. Il donna tort aux Jésuites qui refusèrent son arbitrage jusqu'en 1701.

Revenu en France en 1700 avec une halte à Rome, il quitta une fois de plus La Rochelle au mois de juillet 1704. En pleine guerre de Succession d'Espagne, une flotte anglaise attaqua le convoi auquel appartenait le navire *La Seine* de Mgr de Saint-Vallier. Le convoi fut dispersé et Mgr de Saint-Vallier tomba prisonnier et fut insulté par un marin qui le prit à la gorge pour avoir sa croix pectorale.

Puis, avec les 26 ecclésiastiques de son entourage, il fut emmené en Angleterre et y resta pendant cinq ans dans des petites villes de la banlieue de Londres. Pendant sa captivité, la reine Anne lui accorda une allocation de 24 sous par jour et Louis XIV lui donna une indemnité de 1 500 écus.

En 1709, le roi de France consentit à libérer le baron de Méan, doyen de la cathédrale de Liège. En échange, les Anglais relâchèrent Mgr de Saint-Vallier qui fut toutefois obligé par décision royale de rester à Paris jusqu'en 1713.

Son diocèse était marqué par une diminution du nombre de prêtres et une immoralité accrue et, une nouvelle fois, il s'embarqua à La Rochelle pour débarquer le 17 août 1713 à Québec. Le prélat réussit à se réconcilier avec les Jésuites et à vivre en bons termes avec les Sulpiciens, les Récollets et les diverses communautés féminines, mais des rancunes subsistèrent entre lui et son séminaire, et entre lui et les autorités coloniales.

Dès son arrivée en 1713, il vivait à l'Hôpital général dont il était le fondateur. Vêtu d'habits usés, il disposait d'une seule chambre dont le mobilier se réduisait à un lit, quelques meubles, une petite bibliothèque et des gravures pieuses. Deux fois par semaine, il observait le jeûne le plus strict et chaque jour, en tant que chapelain, il disait la messe pour la communauté de l'Hôpital général.

On le voyait aussi créer des paroisses, bâtir des églises, condamner le jansénisme et poursuivre dans ses mandements les libertins, les ivrognes et les trafiquants d'eau-de-vie.

En 1715, malade, il mit sa guérison sur le compte de l'intervention miraculeuse du frère Didace. Il régla également la question des préséances dans les églises, blâma le gouverneur de franchir sans permission la clôture religieuse, s'attribua le droit de marier les officiers et les soldats, sans l'agrément préalable des administrateurs, et réclama pour l'officialité diocésaine les conflits ecclésiastiques contre l'ingérence des cours civiles et criminelles.

Pendant sa mission, il maintint aussi pour le clergé l'exemption de corvée pour les travaux publics et appuya la doctrine romaine contre le césarisme gallican.

En tout, il consacra aux Oeuvres et aux Institutions 600 000 livres, fonda trois hôpitaux et créa plus de 50 paroisses. En 1721, ces dernières furent remaniées en 82 districts et en cures fixes.

Il mourut le 26 décembre 1727 et fut inhumé en privé dans l'église paroissiale de l'Hôpital général le 2 janvier 1728. Dans son tombeau se trouvait une boîte contenant ses entrailles et on a remis aux Religieuses une autre boîte contenant son cœur. Claude-Thomas Dupuy était son exécuteur testamentaire.

Après sa mort commença un des épisodes les moins édifiants de l'histoire de l'église canadienne. Pendant un an pour des questions de préséances puis un problème de juridiction sur le diocèse, le clergé de Québec allait se battre ainsi que la plupart des autorités coloniales.